Ville de Lausanne
Service des écoles
et du parascolaire
case postale 5032 – 1002 Lausanne

Direction de l'enfance,
de la jeunesse et des quartiers

Aux parents des enfants du cycle 9-11S,
RAC et classes d'accueil

Lausanne, août 2023

Devoirs accompagnés (DAC) 9-11S, RAC et classes d'accueil

Madame, Monsieur,

L'établissement du Belvédère propose, en collaboration avec le Service des écoles et du parascolaire de la Ville de Lausanne, une offre d'accompagnement à la réalisation des devoirs, destinée aux enfants de 9-11S, du RAC ainsi qu'aux enfants fréquentant une classe d'accueil du secondaire.

Cette prestation a pour objectif d'offrir un endroit calme et propice à la concentration. L'enfant bénéficie de la présence d'accompagnant·e·s de devoirs qui ont pour mission de l'aider et l'encourager dans la réalisation de ses devoirs.

Les DAC ont lieu dans des salles de classe du collège du Belvédère **du lundi 11 septembre 2023 au jeudi 13 juin 2024, le lundi, le mardi et le jeudi de 15h30 à 17h30**. La présence en classe est obligatoire durant les 45 premières minutes.

L'enfant qui termine ses devoirs avant la fin de la prestation doit quitter les lieux. Toutefois, avant d'être libéré, il·elle doit apporter la preuve que son travail pour le lendemain au moins soit entièrement accompli et correctement fait. **Il est important de rappeler qu'il appartient aux parents de s'assurer que l'ensemble des devoirs a été réalisé.**

L'inscription aux DAC implique une participation financière de **CHF 125.- par semestre pour les trois jours, ou CHF 90.- par semestre pour les deux jours de fréquentation ou CHF 45.- pour un seul jour.** La somme est due forfaitairement, une facturation vous parviendra ultérieurement. Les inscriptions sont également possibles en cours d'année.

L'enfant qui s'inscrit aux DAC s'engage à :

- réaliser activement ses devoirs ;
- venir régulièrement, un contrôle des présences étant assuré ;
- se munir de son agenda et du matériel nécessaire à la réalisation de ses devoirs ;
- adopter un comportement adéquat et respecter les règles de vie en vigueur ;
- respecter le matériel et le lieu où il se trouve.

Tout comportement empêchant le bon déroulement de la prestation pourra être sanctionné en cas de récidive ; l'enfant ne sera plus accueilli aux DAC, ceci sans remboursement. Durant les DAC, le règlement interne de l'établissement scolaire reste en vigueur.

En vous remerciant de l'attention portée à ces informations, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Kristel Schuster
Doyenne

Ines Secretan
Responsable communale des prestations DAC

Etablissement primaire et secondaire du Belvédère
Ch. Des Croix-Rouges 24 1007 Lausanne
Tél. 021 315 61 61
belvedere@lausanne.ch

Ville de Lausanne

Bulletin d'inscription aux devoirs accompagnés 2023-2024

Concerne : Collège du Belvédère (9-11S, RAC et classes d'accueil)

Ce bulletin doit être impérativement remis au maître / à la maîtresse de classe, au plus tard **le mercredi 30 août 2023**.

Les enfants ont également la possibilité de s'inscrire en cours d'année, jusqu'au jeudi précédant les vacances scolaires d'automne, d'hiver et de février.

Le semestre des devoirs accompagnés commence le **lundi 11 septembre 2023.**

Je m'engage à payer la participation forfaitaire pour chaque semestre selon le barème suivant, applicable dès réception du paiement:

- CHF 125.- pour trois jours ;
- CHF 90.- pour deux jours ;
- CHF 45.- pour un seul jour, dès réception du bulletin de versement.

Mon enfant suivra les devoirs accompagnés :

(cocher selon l'horaire et les disponibilités de l'enfant)

	Dès 15h30	Dès 16h15
Lundi		
Mardi		
Jeudi		

J'ai pris connaissance des conditions d'admission aux devoirs accompagnés et je désire y inscrire mon enfant selon les indications ci-dessous :

Nom de l'enfant : …… Prénom de l'enfant : ……..

Classe : ……... Téléphone des parents : ……..

Remarques éventuelles concernant votre enfant :

.....

Adresse de facturation :

Nom du parent responsable : ……

Rue et n°: …….. NPA/Ville : ……..

Date : ……... Signature : ……..